

COMPTE-RENDU



Comment faire un PCAET ?

JOURNÉE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES AU CNFPT – DÉLÉGATION D'Auvergne

Cette rencontre a été organisée grâce à la mobilisation d'un comité de pilotage comprenant :

Le CNFPT, délégation d'Auvergne – la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes les DDT de l'Allier et du Puy-de-Dôme – l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes – Clermont Auvergne Métropole – GRDF – MACEO et la Plate-forme 21.

Elle a reçu le soutien financier du FNADT et du CGET



Table-ronde « disponibilité et utilisation des données »

Animée par *Violaine MAGNE, Clermont Auvergne Métropole*

avec la participation de :

- *Bertrand LENOIR, directeur du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier*
- *Lilian LIGIER, ingénieur territorial, ENEDIS*
- *Cédric MEYNIER, délégué Territorial Puy-de-Dôme, GRDF*
- *Pascal SERGÉ, chargé de mission – conseiller technique à l'ADUHME (Agence locale des énergies et du climat du Puy-De-Dôme) ;*
- *Annick FABBI, directrice Bois Energie 15 & Méthanisation*
- *Cyril BESSEYRE, Référent Territorial Auvergne, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes*

Violaine MAGNE : je suis une collectivité, je dois faire mon plan climat, de quelles données je peux disposer et comment je m'y prends ?

Cédric Meynier, GRDF : par rapport au gaz, plusieurs décrets sont sortis l'an dernier et imposent de fournir les données de production et consommation. Les données sont disponibles à la maille communale mais aussi quartier (IRIS). GRDF pourra fournir les données jusqu'à 6 ans en arrière. Depuis avril 2017, il est aussi possible de retrouver des données à la maille bâtiment, si ceux-ci comportent plus de onze logements ou une consommation de plus de 200 MWh.

La demande de données est possible directement sur le [site internet de GRDF](#), dans l'espace collectivités. Suite à l'envoi du formulaire de demande, il faut compter un mois pour obtenir une réponse. Les données seront directement fournies par le délégué territorial de la zone qui vous concerne. Seront également disponibles des données sur l'injection au réseau de biométhane.

Lilian LIGIER, ENEDIS : ENEDIS accompagne les démarches PCAET en fournissant, dans le cadre de son open data, des données de consommation et des données de production.

L'Open Data Enedis présente les agrégats de données pour :

- Les sites < 36 kVA qui, à date, ne différencient pas le segment résidentiel de celui des professionnels si ceux-ci comportent plus de onze logements ou une consommation de plus de 200 MWh.
- Les sites >36 kVA par segment, c'est-à-dire en distinguant les consommations des secteurs agricoles, tertiaires et industriels.
- La production par filière (photovoltaïque, hydraulique, éolien...) et par segment de tension Basse Tension <36 /BT >36 et HTA (Haute tension A).

Les données sont présentées à la maille géographique de la région, de l'EPCI et jusqu'à l'IRIS¹ et sont exportables sous différents formats (depuis Excel jusqu'aux interfaces automatiques alimentant vos bases de données).

Pour aller plus loin, Enedis propose également des données plus précises et plus détaillées, c'est-à-dire :

- pour la consommation, la présentation des données inférieures ou égales à 36 kVA en distinguant le secteur résidentiel du secteur professionnel si ceux-ci comportent plus de onze logements ou une consommation de plus de 200 MWh.
- Les agrégats de données des consommateurs supérieurs à 36 kVA BT (Basse Tension) et HTA (Haute Tension A) sont présentés par Codes NAF² et les Informations Commercialement Sensibles (ICS) sont exposées, conformément à la réglementation.

¹ L'IRIS, constituée pour l'INSEE, constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales.

² Nomenclature d'activité française tenue par l'INSEE.

La production par filières est complétée par l'historique du parc de production raccordé dans l'année et la puissance totale en kW.

Pour obtenir ces données, il suffit de prendre contact avec votre « Interlocuteur Privilégié » (IP) ou de compléter le formulaire disponible sur votre « Espace Collectivités » sur le [site internet Enedis](#).

Les données seront transmises sous format Excel dans un délai maximum de 2 mois suivants la demande.

Pour cibler des secteurs géographiques spécifiques (ilots, rues...), Enedis propose des agrégats de données à des mailles bâtiment. Dès que ceux-ci comportent plus de 10 logements ou une consommation de plus de 200 MWH.

Chaque collectivité peut également accéder à l'historique de ses propres consommations. Cela permet de prendre du recul sur les efforts déjà consentis et ceux restant à réaliser.

Enedis fournit gratuitement, une fois par an, les plans mis à jour du réseau, basse, moyenne et haute tension, sous format numérique (shape) ou papier selon les besoins.

Violaine MAGNE : question pour ENEDIS et GRDF, s'agit-il de services commerciaux ?

Lilian LIGIER, ENEDIS : les données cartographiques sont des données gratuites.

Cédric Meynier, GRDF : l'ensemble des données que l'on fournit sur le site internet sont totalement gratuites. GRDF fournit aussi données cartographiques aux collectivités concédantes.

Pour GRDF comme pour ENEDIS, les données relatives au portage individuel sont disponibles pour 2016 sinon elles sont sur l'opendata pour l'année 2015.

Lilian LIGIER, ENEDIS : pour la détection des zones de précarité énergétique, ENEDIS met à disposition de l'outil « Précariter ». Il s'agit également un service non-commercial. Il y a déjà quelques exemples de travail avec des collectivités dans le cadre des PCAET et les données présentées ont toutes été utilisées. Si des données non industrialisées devaient être transmises, il y aura une facturation en temps de travail nécessaire pour les réaliser.

Pascal SERGÉ (Aduhme) : l'Aduhme a mise en place, avec Conseil Départemental 63 et ATMO Auvergne-Rhône-Alpes un appui technique à tous les EPCI obligés ou non obligés du département du Puy-de-Dôme. L'intervention de l'Aduhme et d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes se fait uniquement auprès des EPCI adhérents. Nous nous occuperons de la fourniture de données pour les éléments de diagnostic (y compris celles relatives à la séquestration du carbone), excepté pour les éléments relatifs à la vulnérabilité territoriale. Le couple Aduhme/ Atmo proposera aussi des blocs d'action opérationnelles pour toutes les collectivités : ex. extinction éclairage public en milieu de nuit + opération commune d'isolation des combles.

Sur la question du calendrier de l'accès aux données, les éléments sur la consommation sont déjà disponibles. Toutefois, plus on descend dans la maille géographique, plus les risques sont élevés de tomber sur des informations commercialement sensibles. Pour les autres éléments nécessaires aux diagnostics, les données devront être accessibles à la fin de l'été / courant de l'automne.

Violaine MAGNE : votre service a donc un intérêt par rapport à la donnée brute que pourra fournir GRDF – ENEDIS, dans la mesure où vous aurez déjà un peu travaillé la donnée pour la rendre accessible et compréhensible ?

Pascal SERGÉ (Aduhme) : oui, nous restituerons des résultats pour toutes les énergies et tous les secteurs, comme l'exige le décret.

Violaine MAGNE : est-ce que ça sera le cas aussi sur la production ?

Pascal SERGÉ (Aduhme) : nous nous occuperons surtout de la consommation, même si l'on pourra donner quelques données de production. De par sa compétence sur la précarité énergétique, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme est en train de travailler à une délibération pour pouvoir accéder directement aux données ENEDIS et GRDF. Quant à l'Aduhme, en tant qu'ALEC³, la loi nous identifie comme tiers de confiance autorisé à récupérer directement ces données pour les agréger.

Bertrand LENOIR (SDE03) : le SDE 03 intervient en représentant les communes qui lui confient les deux énergies principales : électricité et gaz pour l'organisation de la distribution et désormais pour leurs achats. Certaines données seront faciles à récupérer, comme les historiques de consommation d'électricité et de gaz. Dans son service, le SDE 03 fera un effort de « pré-digestion » des données en les classant, par exemple, selon les types de consommateurs. A terme, les données seront, pour l'essentiel, directement disponibles sur le site du ministère de l'environnement.

Les choses seront plus compliquées pour les autres types d'énergie comme le fuel ou le bois. Ce qui est important c'est d'avoir idée de l'origine des données. Pour les collectivités, effectuer le suivi sur six ans ne sera pas aisé. Elles auront intérêt à avoir un partenaire local (Syndicat d'énergies, ALEC...) pour le suivi et un premier niveau de mise en forme / analyse des données.

Le deuxième niveau de données est celui évoqué par les deux concessionnaires de réseau : la consommation interne des collectivités. Les EPCI qui animent les PCAET ne sont pas les principales collectivités consommatrices du territoire, ce sont plus les communes et les syndicats de service. Un moyen d'accès à des données « intra » est les groupements d'achats. Les coordonnateurs des groupements d'achat sont aussi des agrégateurs de données.

Une fois les données de consommation du territoire obtenues, il faudra s'intéresser aux données des points d'injection dans le réseau, dans une recherche d'exhaustivité de tout ce qui est mis en service par les distributeurs.

Autant l'accès à ce qui existe déjà devrait être relativement aisé, autant il sera compliqué d'obtenir les données sur les projets (sauf peut-être pour les unités de biométhane et les gros projets de photovoltaïque).

Les données de potentiel d'accueil par le réseau des énergies renouvelables sont aussi difficiles à obtenir bien qu'elles puissent avoir leur importance, notamment pour éviter de se lancer dans un plan de développement des énergies renouvelables si l'on est déjà limité sur les capacités d'accueil du réseau. Pour ces points particuliers, ce sont des problématiques qui devront être traitées, au cas par cas, à l'échelle locale.

Sur tous les autres types de données, notamment les données spécifiques, les bureaux d'étude devront identifier les acteurs locaux qui les produisent pour les obtenir. Par exemple, dans l'Allier, il sera possible d'obtenir des données sur les potentiels de réduction de l'éclairage public.

Violaine MAGNE : *cela veut dire que dès le diagnostic, vous pourrez entrer dans le détail des données ?*

Annick FABBI (Bois Energie 15) : les collectivités qui sont dans la salle savent que nous avons peu d'organismes dans le Cantal et que nous n'avons pas d'ALEC. Par contre, nous travaillons tous ensemble et nous connaissons bien. Quand nous serons interrogés par les bureaux d'études, nous travaillerons immédiatement collectivement avec les différents organismes, dont les syndicats et les opérateurs, pour mettre en commun l'ensemble des données relatives aux énergies renouvelables et les fournir aux bureaux d'études. Nous avons déjà été pas mal interrogés dans le cadre des projets TEPOS et TEPCV et avons déjà mis en œuvre cette dynamique collective.

Les choses sont un peu plus compliquées concernant les données relatives à la chaleur. Pour la partie bois, Bois Energie 15 observe depuis plus de 20 ans la consommation de chaleur, le linéaire des réseaux (chaufferie). Nous

³ Agence locale de l'énergie et du climat

suivons également régulièrement les flux de bois. Dans le cadre de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes, les deux interprofessions du bois sont en train de fusionner et ont étendu aux territoires auvergnats l'observatoire régional de la donnée bois-énergie, fournissant des données sur la production et la consommation, (plaquettes, granulés) et les projets à 5 ans de chaufferies bois et réseaux de chaleur (dont consommation future). Les différents acteurs structures départementale comme nous sur le Cantal participent à cet observatoire en sachant que la politique du bois est gérée par bassins d'approvisionnement et est fluctuante.

Bois Energie 15 pourra ensuite reterritorialiser les données en fonction des demandes des collectivités.

Concernant le sujet du développement de la biomasse via la méthanisation nous travaillons en collaboration avec la chambre d'agriculture, la DDT, le Syndicat d'Énergie du Cantal et la CCI pour identifier les potentiels agricoles et industriels.

Cyril BESSEYRE (ATMO Auvergne-Rhône-Alpes) : ATMO est en charge d'un observatoire de surveillance de la qualité de l'air sur le territoire. L'enjeu « qualité de l'air », même si cela échappe encore à certaines collectivités, est important pour démarche concertation et d'adhésion du public. Le grand public a largement pris conscience de cette problématique. La qualité de l'air peut être un argument d'attractivité du territoire.

Pour chacun des EPCI, ATMO publiera une fiche territoriale ou l'on retrouvera des données sur la qualité de l'air et des outils cartographiques qui permettent d'évaluer les expositions des populations sur les différents polluants réglementés. – [Voir un exemple de fiche territoriale](#).

ATMO gère aussi un cadastre des émissions qui compile les différentes énergies. Les données sont fournies selon l'arrêté d'août 2016 afin d'identifier les leviers d'actions qui pourront être mis en œuvre sur le territoire.

Les EPCI auront aussi la possibilité de demander des détails dans chacun des secteurs pour identifier les différents objectifs.

Violaine MAGNE : les EPCI qui voudront aller plus dans le détail devront-elles alors faire appel à un service commercial ?

Cyril BESSEYRE (ATMO Auvergne-Rhône-Alpes) : il ne s'agira pas d'un service commercial, mais nous le réserverons aux seuls adhérents.

Les fiches territoriales seront mises à jour annuellement afin de permettre aux collectivités d'assurer le suivi sous couvert d'adhésion de la collectivité.

Violaine MAGNE : y a-t-il déjà des questions dans la salle ?

Question : on sait que certaines données seront plus difficiles à recueillir comme pour le solaire thermique, les pompes à chaleur. Certains d'entre vous ont-ils des informations sur cela ?

Pascal SERGÉ (Aduhme) : nous n'avons en effet pas de données locales. Pour obtenir des ordres de grandeur, nous nous servons de modèles pour désagréger des données nationales.

Question : **Question** : comment les données ENEDIS et GRDF sont-elles liées aux données OREGES (Observatoire régional des émissions de gaz à effet de serre Auvergne-Rhône-Alpes) 2015 ?

Cédric Meynier, GRDF : nous fournissons des données à l'OREGES qui élabore ensuite des diagnostics un peu plus « clé en main ». Nous avons passé une convention avec l'OREGES qui a donc les mêmes données que nous. GRDF a aussi les données 2016 agrégées qui sont plus récentes que ce que peut proposer l'OREGES.

Lilian LIGIER, ENEDIS : je n'ai pas d'info particulière côté OREGES, mais les données sont déjà disponibles par l'opendata. Ils ont donc dû les obtenir par ce biais.

Bérengère CALENTIER (Région Auvergne-Rhône-Alpes) : L'OREGES a déjà les données pour la partie ex-Rhône-Alpine jusqu'à l'année 2015. Pour la partie ex-Auvergne, l'historique n'est pas encore disponible mais il est possible, en cas de besoin, de les interroger sur des points spécifiques.

Remarque : nous n'avons les données que jusqu'à l'année 2013.

Bérengère CALENTIER (Région Auvergne-Rhône-Alpes) : une mise à jour va avoir lieu durant l'été.

Cyril BESSEYRE (ATMO Auvergne-Rhône-Alpes) : nous sommes opérateurs techniques de l'OREGES. Les données sont disponibles au printemps de l'année N+1. Il y a ensuite un petit laps de temps pour les mettre à disposition et les diffuser sur le site internet. Le fait que nous soyons opérateur permet une cohérence entre les données énergétiques et celles relatives à la qualité de l'air.

Cédric Meynier, GRDF : jusqu'il y a peu, l'OREGES avait un fonctionnement Rhône-Alpes, il faut du temps pour intégrer les données Auvergne.

Bertrand LENOIR (SDE03) : les données sur les réseaux peuvent être obtenues en croisant différentes sources d'information liées. Il faut être attentif à l'exactitude des données que l'on recherche. Des petits décalages chronologiques peuvent être induits. En ce qui concerne le suivi, il est nécessaire de bien conserver une continuité dans les méthodes d'évaluation.

Il y a toujours un taux d'incertitude sur les données de consommation. D'autres points d'incertitude peuvent émerger lorsque l'on souhaite être trop précis. Il y a alors un risque de créer des trous dans la raquette. Cela peut, par exemple, se retrouver dans un quartier où il n'y aurait qu'un seul industriel et obtenir la donnée reviendrait à obtenir sa propre consommation.

Les données relatives à la fréquentation des bornes de recharge par les véhicules électriques seront bientôt disponibles.

Le périmètre des EPCI sera peut-être encore amené à évoluer dans le cadre de la loi NOTRe. Lorsque vous réalisez vos diagnostics, n'oubliez pas de regarder ce qui se passe dans les territoires voisins.

Pascal SERGÉ (Aduhme) : si l'on regarde la consommation d'électricité réelle sur un EPCI, on devrait retrouver à quelques pourcents près la consommation donnée par l'OREGES, puisque que l'OREGES effectue un bouclage à la maille EPCI, pas en dessous. Mais si l'on descend à la maille communale, le modèle ne permet pas de retrouver les données fournies par ENEDIS ou GRDF.

Les acteurs locaux connaissent des éléments sur les réseaux locaux qui ne figurent pas dans les bases de données nationales, comme par exemple la base de données du service de la donnée et des études statistiques (SDES).

Question à ENEDIS : pour l'établissement du plan nous aurons accès aux données. Pour la mise en œuvre, aurons-nous accès aux informations sur la création de postes sources ?

Lilian LIGIER, ENEDIS : c'est en lien direct avec RTE (Réseau de Transport d'Électricité). Il y a déjà des informations sur [Capareseau](#) qui permettent de connaître les investissements sur les réseaux actuels et les potentiels.

Bertrand LENOIR (SDE03) : sur le déploiement des futurs postes sources, on peut trouver des infos dans le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables où sont indiqués les potentiels d'accueil

et les prévisions en termes d'énergies renouvelables. C'est un élément clé du futur Schéma régional de l'aménagement, du Développement durable et de l'égalité des territoires (SRADDET.) Il est important de bien anticiper les éventuels développements en fonction de l'évolution des besoins des habitants. On tombe dans la question complexe du financement du raccordement des énergies renouvelables.

Evelyne BERNARD (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) : pensez bien aussi aux textes récents sur l'autoconsommation.

Pascal SERGÉ (Aduhme) : il est important que les territoires se projettent dans une logique de production locale. Une étude sur la méthanisation en partenariat avec le département et GRDF sur le potentiel méthanogène a été réalisée. Il faudra bien que les bureaux d'études ou autre qui se positionneront sur le diagnostic prennent en compte cette partie-là.

Bertrand LENOIR (SDE03) : parmi les gisements d'énergie du territoire, il y a tout un volet intéressant qui concerne la chaleur fatale émise par les acteurs économiques, entreprises généralement, dont la valorisation par des tiers passe parfois par une démarche collective.

Les institutionnels de l'économie (CCI, voire même EPCI) ont l'habitude d'avoir accès aux codes NAF (nomenclature d'activité française tenue par l'INSEE). L'utilisation de ratio nationaux liés à ces codes permet d'avoir une appréciation pour savoir si ce type d'activité est plutôt émettrice ou demandeuse de chaleur et à quel niveau de température. Il ne s'agit souvent que d'estimations très sommaires mais elles peuvent déboucher sur une cartographie incitant à une réflexion plus poussée à partir de la connaissance fine de ces industriels.

Violaine MAGNE : *est-ce qu'il faut des compétences spécifiques sur l'énergie, l'informatique, le traitement des données ou autre pour réaliser le diagnostic ? Ou bien la complexité est-elle si importante qu'il faut passer par un bureau d'études.*

Bertrand LENOIR (SDE03) : sur la complexité des données, il faut un minimum de connaissance en énergie, car on commence à toucher à des domaines techniques avec un vocabulaire, des normes. Après, il n'y a rien d'infaisable mais même avec l'appui d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage comme l'ADUHME, le recours à un spécialiste du traitement de l'info est important (statistiques, cartographies...). Si l'on veut faire vite, il faut une conception informatique de l'architecture des données efficace. Le bureau d'études pourra aider à aller au bout du PCAET et à donner les clés pour être autonome à 3 ans et 6 ans.

Le SDE 03 va tenter de faire en sorte qu'il y ait des moyens humains mutualisés et des cahiers des charges mutualisés pour faire appel aux bureaux d'études.

Annick FABBI (Bois Energie 15) : le syndicat départemental du Cantal n'est pas présent aujourd'hui, mais a la volonté de mutualiser nos compétences complémentaires sur le Cantal en matière de Transitions énergétiques et souligne l'importance d'un regard départemental qu'il peut apporter. Ainsi les compétences techniques de BE 15 acquises depuis plus de 22 ans sont précieuses et à mettre en relation avec les divers organismes (peu nombreux sur le Cantal) ayant de la donnée et des compétences énergie (mutualisation portée par une échelle départementale par le SDEC).

Pascal SERGÉ (Aduhme) : il y a tout un jargon dans le monde l'énergie, de l'air et de l'effet de serre. Si l'on veut être cohérent avec le niveau national et européen il faut connaître ce vocabulaire. L'ADUHME travaille sous ACCESS et EXCEL ainsi qu'avec des logiciels libres de cartographie comme QGIS. Il faut quand même maîtriser

Cyril BESSEYRE (ATMO Auvergne-Rhône-Alpes) : par rapport à la qualité de l'air, on fournit un document clé en main qui est la fiche territoriale. Après il est possible de demander d'autres données publiques. Pour cela, il n'y

a pas besoin de compétence spécifique pour traiter la donnée, mais un œil pluridisciplinaire car les données sont disponibles pour différents secteurs : agricole, industriel...

Violaine MAGNE : *si l'OREGES fournit des clés en main, a-t-on toujours besoin d'un bureau d'études ?*

Sylvain AVRIL (ADEME Auvergne-Rhône-Alpes) : il y a trois niveaux dans le diagnostic : 1. L'acquisition de la donnée, 2. La compréhension de la donnée, 3. La communication de la donnée.

Au final, le premier niveau n'est pas si difficile étant donné la façon dont les acteurs et les observatoires sont organisés sur les territoires. Il y a différentes méthodologies pour acquérir les données mais au niveau régional, il y a un besoin d'agréger des données territoriales. Cela n'est pas encore tout à fait possible, dans la mesure où il manque encore certaines données pour l'ex-Auvergne.

Comprendre la donnée est déjà un peu plus compliqué. Un chargé de mission peut le faire s'il a les compétences, en prenant appui sur des structures locales.

Communiquer sur les données, les rendre lisibles et faire de la pédagogie pour travailler sur la seconde partie du PCAET qui est la stratégie et les actions est encore un autre point. C'est surtout à ce niveau que le recours à un bureau d'étude semble crucial.

Pour les diagnostics, il faut se demander s'il n'y a pas également d'autres données à compiler, par exemple sur les créations d'emploi, sur les créations de valeur ajoutée, sur la facture énergétique du territoire. Toutes ces données sont parlantes et utiles pour faire la transition énergétique un véritable axe de développement territorial.

Pascal SERGÉ (Aduhme) : L'OREGES peut fournir de la donnée macro, mais quand on est dans l'opérationnalité, la donnée macro n'est pas forcément suffisante d'où l'intérêt des structures locales. L'ADUHME est en train d'imaginer un rapprochement de son outil de projection avec celui de l'OREGES. Actuellement, on est sur des données bien précises, car formulées par les territoires, notamment sur des questions de précarité. Il faut donc bien qu'on réponde de manière opérationnelle et concrète aux questions des élus.

Bertrand LENOIR (SDE03) : je complète le propos de l'Aduhme. Dans l'utilisation des données, c'est la prospective qui sera compliquée, notamment l'élaboration de scénarii incluant des actions et leurs effets estimés. Sur ce point, des outils logiciels et le bureau d'études seront nécessaires.

Question : une question de curiosité. Je reviens au « A » de PCAET. Depuis le début de la table-ronde on parle de gaz et électricité qui ne sont pas les énergies les plus polluantes. Est-ce que les pétroliers fournissent leurs données ? Est-ce qu'on pourra traiter les données liées aux transports ?

Cyril BESSEYRE (ATMO Auvergne-Rhône-Alpes) : nous nous appuyons sur les données fournies par les pétroliers et les données trafic modélisées sur la circulation. Il est nécessaire d'avoir une approche ascendante pour recueillir ces données et ensuite les agréger au niveau des territoires.

Pascal SERGÉ (Aduhme) : concernant les produits pétroliers les données modélisées sont rebouclées avec des données réelles aux niveaux départemental et régional.

Bertrand LENOIR (SDE03) : il est possible d'avoir une approche sur les autres énergies même si les données seront moins précises. A vos deux exemples s'ajoutent aussi le cas du fuel et du propane.

Violaine MAGNE : *il y a des données plus complexes comme celles du stockage carbone, celles utiles pour estimer la vulnérabilité du territoire au changement climatique. Ou peut-on les trouver ? Comment est-on susceptible de les travailler ?*

Pascal SERGÉ (Aduhme) : l'Aduhme traitera les données relatives à la séquestration carbone via des bases de données comme Corine Landcover en appliquant des facteurs d'émission. Concernant l'étude de vulnérabilité, l'accompagnement départemental (CD63+ATMO+ADUHME) ne traitera pas cette partie. Les collectivités devront externaliser cette tâche à un bureau d'études.

Evelyne BERNARD (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) : dans la présentation « les ressources pour les PCAET », il a été question de l'ORECC (observatoire régional des effets du changement climatique). Sans dire qu'à partir de données fournies par cet observatoire, on peut faire une étude de vulnérabilité complète, il y a quand même des indicateurs utiles : ressource en eau, changement climatique évolution des températures, risques de feux de forêts... évolution des activités économiques (tourisme, agriculture) les plus susceptibles au climat. Il existe aussi des profils territoriaux. Mais l'observatoire est récent (2014) et est en cours d'élargissement sur les 4 ex-territoires Auvergne.

Bérengère CALENTIER (Région Auvergne-Rhône-Alpes) : les éléments relatifs à l'agriculture et à la sylviculture seront mis en ligne en septembre. S'il y a des thématiques importantes pour l'ensemble des acteurs, on pourra réfléchir à donner cette mission à l'ORECC.

Pascal SERGÉ (Aduhme) : pour compléter sur la thématique de la séquestration carbone, il existe un outil développé par l'ADEME qui s'appelle « ClimAgri », mais il faut faire une formation de deux jours pour y accéder.

Sylvain AVRIL (Ademe Auvergne-Rhône-Alpes) : ce n'est pas à proprement parler un outil sur la séquestration carbone, mais un outil pour l'agriculture pour permettre de mieux comprendre les enjeux territoriaux : quels impacts de l'agriculture sur l'énergie, les émissions de GES et la séquestration du carbone ? Mais cet outil ne concerne que le secteur agricole.

L'ADEME est beaucoup sollicitée par les bureaux d'études. Sylvain a suivi une formation sur le sujet, car le siège de l'Ademe travaille avec l'INRA et est en train de préparer une méthodologie pour les bureaux d'études car la question est très technique.

Violaine MAGNE : *l'Ademe a-t-elle un outil sur la vulnérabilité ?*

Sylvain AVRIL (Ademe Auvergne-Rhône-Alpes) : il y a un outil qui permet de faire un petit état des lieux, mais surtout de voir quelles questions se posent sur le sujet. Cet outil s'appelle IMPACT Climat. Mais l'outil n'est pas suffisant pour approfondir la question. Il sert au défrichage. C'est un tableau Excel qui pose différentes questions et permet de converger sur les enjeux qui peuvent ressortir pour un territoire.

Violaine MAGNE : *est-ce suffisant pour qu'un Plan Climat soit réglementaire ?*

Sylvain AVRIL (Ademe Auvergne-Rhône-Alpes) : l'outil a été développé avant les PCAET, je ne sais donc pas s'il est complètement en adéquation avec la nouvelle réglementation. L'outil date de 2015 mais il est probable qu'il doive suffire pour répondre aux exigences réglementaires.

Violaine MAGNE : *on a bien balayé les données pour le diagnostic. Maintenant, peut-on travailler avec les opérateurs autour de la table sur la stratégie ou les actions ?*

Cédric MEYNIER (GRDF) : on peut proposer, au niveau des territoires, des études d'impact biométhane ou GNV, avec des scénarios de basculement d'une partie de la flotte au GNV et fournir des données sur le sujet. L'agglomération de Clermont a 35% de sa flotte bus qui roule au GNV si elle envisage de passer à 50 % on peut en évaluer l'impact sur climat ou sur la transition énergétique.

Lilian LIGIER, ENEDIS : c'est la même chose pour ENEDIS. Tout ce qui est impact lié aux ENR, déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques, sera accompagné en réalisant des études préalables afin d'optimiser les investissements sur le Réseau Public de distribution et de limiter les impacts environnementaux.

Cyril BESSEYRE (ATMO Auvergne-Rhône-Alpes) : pour compléter sur les aspects qualité de l'air, on a fait des outils qui peuvent permettre de faire un peu de prospective. A partir d'un scénario, on peut estimer les émissions de gaz à effet de serre mais aussi d'ammoniaque, par exemple. En fonction des émissions du plan climat on a des outils de modélisation atmosphérique.

Pascal SERGÉ (Aduhme) : pour les données liées à l'évaluation environnementale stratégique, que l'on ait le même bureau d'étude que pour le PCAET ou deux équipes différentes, c'est des données qu'il faudra aller chercher, au-delà des données purement énergétique. Il faudra que les maîtrises d'œuvre puissent s'inspirer de ce qui a déjà été fait.

Bertrand LENOIR (SDE03) : concernant les outils de prospective et les idées d'actions, si vous avez bien déposé les outils sur la plateforme ouverte au public, normalement vous devriez avoir des retours des acteurs socioéconomiques, qui donneront un panel d'idées. Il est important d'impliquer les élus avant de construire son plan d'action, avoir une bonne idée de qui sont les parties-prenantes et quels sont leurs domaines de compétences.

Violaine MAGNE : *les exigences du diagnostic demandent d'identifier les personnes leviers pour réaliser les actions. Quelles sont-elles ?*

Pascal SERGÉ (Aduhme) : il s'agit de développer une vision claire des acteurs du territoire, notamment sur la thématique concernée. L'analyse que pilotera le titulaire sera réalisée précocement afin de mobiliser les parties prenantes dès le lancement de la démarche. L'analyse portera sur l'identification des acteurs à associer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Climat.

Cette cartographie des acteurs comportera un volet interne à l'EPCI et un volet externe pour lequel les partenaires potentiels de la démarche (acteurs institutionnels, socio-économiques et associatifs) seront référencés.

Cédric MEYNIER (GRDF) : il y a quand même une complémentarité entre les réseaux à étudier.

Question : comment, dans un certain nombre de cas, peut-il y avoir des liens entre plusieurs EPCI, voire plusieurs régions ? Par exemple, pour les lignes de train, comment allez-vous articuler les données ?

Bertrand LENOIR (SDE03) : concernant l'interrégionalité, en termes de transports de voyageurs, les réponses seront plus dans le SRADDET. Les PCAET peuvent interpellier les régions sur de telles problématiques. L'élargissement de la réflexion aux contours est crucial.

Question : l'aspect marchandise est également non négligeable. La logique locale est importante, mais qu'en est-il du rôle de l'état, par exemple pour les transports de céréales qui voyagent par train ?

Bérengère CALENTIER (Région Auvergne-Rhône-Alpes) : il ne faut pas non plus tout vouloir traiter dans le PCAET. Le PCAET doit considérer des perspectives qui dépassent le territoire, mais on ne demande pas non plus de faire le schéma de circulation des marchandises et voyageurs sur tous les territoires contigus.

La question ferroviaire est un enjeu majeur du SRADDET. Si vous avez besoin de porter à connaissance des demandes, des vellétés, il y a une adresse mail pour porter des contributions à l'échelle du SRADDET.

Evelyne BERNARD (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) : les données relatives au transport de marchandises par train ne sont pas facilement disponibles. Une évolution pourra venir du niveau du niveau national.

Violaine MAGNE : au niveau EPCI, on peut en tout cas se pencher sur la question du dernier km.

Remarque : comment motiver les acteurs des collectivités ? Pourquoi il y a la loi de Transition Energétique ? C'est à cause du changement du climat, qui est 1.1 degré depuis 100 ans du aux émissions de gaz à effet de serre émis par l'homme (cf. travaux du GIEC). La prospective donne une évolution 3 degré si on met en place COP 21, si non, on est sur une trajectoire 5 degrés d'évolution.

Limiter l'évolution de la température à 2° est une nécessité pour l'humanité. C'est là l'argumentaire principal pour la transition énergétique. S'il y a des retours sur l'emploi local, tant mieux, s'il y a des retours sur investissement tant mieux. Mais le préambule c'est essentiellement la lutte contre le changement du climat.